

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 455 rendant exécutoire la délibération n° 41/6° L

n° 455

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 avril 1964

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro

1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 41/6°L du 27 mars 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale accordant le bénéfice d'un avantage en nature au chirurgien-chef de l'hôpital Peltier.